

# Conditions Générales de Vente

Champ d'application : Les conditions générales de ventes (ci-après «CGV ») s'appliquent à toutes les commandes de prestations conclues entre le Client (ci-après « Le Client ») et La Salmonie Célia (ci-après « Le Photographe ») entrepreneur indépendant inscrit à la Chambre des métiers de Bordeaux :

Article 1 : Objet - Les CGV ci-après définies s'appliquent à toutes les commandes et à toutes les ventes de Prestations .

Article 2 : Tarifs - Les prix de vente sont ceux applicables au jour de l'émission du Devis au CLIENT par Célia La Salmonie en euros hors TVA et TTC. Le Devis est valable pour une durée de 7 à 30 jours jours à compter de sa date d'émission (précisé sur le devis initial).

Les devis établis par la Photographe sont valables pour la durée qu'ils précisent ; après cette date, le Photographe se réserve de modifier les montants s'il le souhaite.

Article 3 : Commande - Toute commande passée par le Client est ferme et définitive et entraîne son adhésion aux CGV. Le Client apposera sa signature sur le devis qui tient lieu de bon de commande. Aucune modification de commande ne pourra intervenir si ce n'est de commun accord et après modification du devis par le Photographe en fonction des prestations complémentaires éventuellement souhaitées par le Client. Le devis initial signé par le Client continuera à lier les parties aussi longtemps qu'un éventuel devis rectificatif n'aura pas été signé par lui. Si lors d'une commande précédente, le client n'a pas satisfait à ses obligations (défaut ou retard de paiement), un refus de service pourra lui être opposé sauf s'il règle comptant. Aucune ristourne pour paiement comptant ne lui sera accordée.

3-2 : Cas particuliers - Le Bon Cadeau : Il est valable pour une durée de 3 mois pour la séance mentionnée sur le bon (date exacte de fin de validité indiquée sur le bon nominatif envoyée par la photographe au client).

Sauf accord préalable entre la photographe et le bénéficiaire du bon, la séance ne pourra avoir lieu au-delà de la date de fin de validité. Si un accord est convenu pour reporter après cette date, elle ne devra pas excéder 6 mois en tout, soit 3 mois après la date de fin de validité, un supplément peut être appliqué dans la mesure du raisonnable (au maximum la moitié de la valeur de la séance). Dans le cas où la séance n'est pas réservée sous 1 an après l'achat du bon cadeau, le bon sera perdu et non remboursable.

Article 4 : Paiement - Pour les Mariages et Baptêmes, un acompte de 30% du montant total est demandé aux clients. Un devis sur lequel le Client apposera son « Bon pour Accord » suivi de sa signature et joindra le règlement de l'acompte de 30% du montant total vaudra commande. En cas d'annulation du devis, cet acompte ne sera pas remboursé. Le solde sera payé par Le Client le jour de la prestation effectuée par le Photographe. (pour les Mariages ou Baptêmes). Pour les entreprises, le solde est payable dans les 10 jours suivant la date de la facture (échéance fixe). Tout retard de paiement donnera lieu au paiement d'intérêts au taux minimal prévu par l'article L 441-6 du Code de commerce (intérêt légal multiplié par trois), exigibles de plein droit et sans rappel, calculés sur les montants hors taxes.

Article 5 : Frais de déplacement - Dans un rayon de 10 km autour de mon bureau (33127 SAINT-JEAN-D'ILLAC), les frais de déplacement sont gratuits. Au delà de cette distance, les frais s'élèvent à 0,60€ du km, les frais apparaîtront sur le devis. Les frais de transports en commun, taxi/VTC et de logement du Photographe seront à la charge du client. Possibilité d'arrangement pour covoiturage (avec des invités pour un Mariage par exemple) si besoin.

Article 6 - Déroulé de la prestation photographique : Aucune séance ne peut être faite sans réservation préalable et devra être effectuée dans les 3 mois suivant la confirmation et signature du devis. Dans le cas où la séance n'a pas été réservée dans ce délai, le devis devra être revu avec les tarifs en vigueur au moment de la réservation.

Toute séance doit être reconfirmée la veille du shooting au plus tard, et je vous demande d'envoyer un sms ou de me téléphoner à votre arrivée. Le jour de la réalisation de la prestation, l'heure fixée est impérative. Tout retard du client sera déduit du temps préalablement défini pour la séance, sauf accord préalable

Article 7 – Autorisations - Le Client s'engage à faciliter le travail du Photographe lors de l'exécution des Prestations. Il veillera notamment à ce que le Photographe ne soit pas gêné par des tierces personnes lors des prises de vues. Le Client s'engage à obtenir toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des Prestations par le Photographe, et notamment les autorisations ou accords pour les prises de vues dans des certains monuments (église...). Le Photographe ne pourra être tenu responsable en cas de non exécution des Prestations. Le Client garantira le photographe des conséquences de toute plainte ou condamnation intervenue à l'encontre du Photographe au titre des prises de vue pour lesquelles le Client aurait omis de solliciter les autorisations nécessaires.

Article 8 - Annulation : En cas d'annulation de la prestation par le client, l'acompte versé reste acquis en dehors d'un cas de force majeure (un justificatif pourra être demandé). Il ne sera pas acceptée d'annulation pour toute commande déjà en processus de création. Le montant total de la commande devra alors être réglé. La photographe se réserve le droit d'annuler la commande en cas de force majeure : maladie, accident, décès, incendie, inondation... Il est admis que la photographe se doit d'avertir les clients dans les meilleurs délais.

Article 7 – Droit à l'image : Utilisation des photographies par l'auteur : Les photographies pourront être librement utilisées par l'auteur, sur tous supports, afin d'assurer la promotion de son activité professionnelle, sous réserve du respect des droits des personnes et des biens photographiés et sauf clause de confidentialité signée au préalable avec les clients. Les clients acceptent que leur image soit utilisée sur tous supports promotionnels du photographe, tel le site Internet [www.celia-photographe.fr](http://www.celia-photographe.fr) En toute hypothèse, le photographe s'interdit d'exploiter toute photographie susceptible de porter atteinte à la vie privée, à l'image ou à la réputation des clients.

Article 8 : Force Majeure/conditions météorologiques dégradées - En cas de force majeure ou de conditions climatiques dégradées comme par exemple, orages, tempêtes, pluies importantes, fortes chaleurs.... Le Photographe ne pourra être tenu responsable de la non exécution ou de l'exécution partielle des Prestations initialement prévues à la commande lorsque ces prises de vues doivent être réalisées en extérieur. Lorsque l'objet de la commande le permet, la séance sera reportée à une date ultérieure pour les prises de vue subissant l'influence des conditions météorologiques, celle-ci n'est cependant pas garantie, bien que la photographe mette tous les moyens en oeuvre pour arranger les clients. Dans le cas où la prestation sera intégralement ou en partie reportée, suite à un accord entre les 2 parties, celle-ci devra être effectuée dans un délai maximum de 3 mois.

Article 9 : Livraison/Expédition - Les expéditions postales sont à la charge du client et sous son entière responsabilité, sauf accord contraire préalable. Les expéditions seront effectuées après paiement de l'intégralité de la Facture et des frais d'expédition. Les délais prévus lors de la commande sont donnés à titre indicatif et sans garantie. Un retard n'autorise pas le client à annuler la vente ou à refuser les marchandises. Aucune réclamation ne sera recevable passée un délai de 10 jours à compter de la date de livraison. En cas de livraison par un transporteur, le client doit impérativement exprimer ses

réserves précises sur la feuille de livraison. Le Photographe ne pourra être tenu responsable des délais postaux.

Article 10 : Propriété Intellectuelle - : Les photographies constituent des œuvres de l'esprit, telles que définies par le code de la propriété intellectuelle, dont le photographe est l'auteur. (art. L112-2 CPI) Les photographies sont réservées à une utilisation personnelle des clients, utilisation soumise, sur quelques supports que ce soient, au respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle, et plus généralement des lois et conventions en matière de droits d'auteur. Aucune photographie ne peut ainsi être modifiée de quelque manière que ce soit, sans accord écrit et préalable de l'auteur. Les clients s'engagent à respecter l'intégrité des œuvres du photographe, et notamment à en rendre fidèlement les couleurs, sans les tronquer ou les déformer. (art. L121-1 CPI) La communication des supports (négatifs, diapositives, tirages papier, originaux et photographies stockées sur un support informatique) n'entraîne, ni ne présume la cession des droits d'exploitation sur les photographies (droit reproduction et/ou de représentation). Les photographies, en format numérique ou analogique, demeurent la propriété de leur auteur ou de ses ayants droits. (art. L111-3 CPI) Toute utilisation, quelle qu'elle soit (diffusion, exposition, reproduction...), autre que strictement personnelle, d'une photographie est donc interdite sans l'accord écrit et préalable de l'auteur. En cas d'accord du photographe, une convention écrite sera régularisée prévoyant le paiement de droits d'exploitation des photographies correspondants à l'utilisation envisagée. (art. L131-3 et 4 CPI)

Article 11 : Limitation des dommages en cas de mauvaise exécution du contrat. En cas de perte ou de détérioration des photos, ne permettant plus la réalisation complète des Prestations initialement convenues, L'indemnisation ne pourra être qu'au maximum égale au prix de la Prestation initiale.

Article 12 : Loi applicable - Toutes les Prestations réalisées par Le Photographe sont soumises à la loi française Pour toutes les contestations relatives à l'applications des présentes CGV ou Prestations réalisées par Le Photographe, seul sera compétent le tribunal de commerce de Bordeaux.